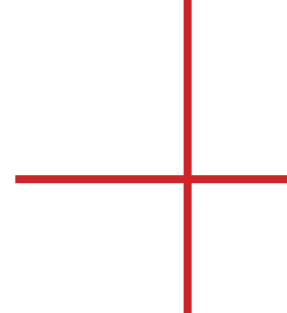


Rapport d'activité 2023



L'INSERTION PROFESSIONNELLE
Plateau Technique
Ateliers et Chantiers d'Insertion



La crise sanitaire a continué d'impacter l'activité du Plateau Technique début 2023.

La prospection menée en 2022 et 2023 pour la diversification de l'activité a porté ses fruits dès la rentrée de septembre 2023. Aussi, nous avons progressivement retrouvé une stabilité de l'activité de chantier et un équilibre favorable au recrutement de salariés en insertion, ce qui est bien entendu notre cœur de métier.

Cet équilibre reste fragile en raison des enjeux et contraintes des structures de l'Insertion par l'Activité Economique et particulièrement des ACI (Ateliers Chantiers Insertion), pour lesquels les résultats de mise à l'emploi des bénéficiaires sont fortement attendus.

L'enjeu pour notre dispositif d'insertion est de continuer à apporter une réponse à nos publics, qui sont majoritairement jeunes et les plus éloignés de l'emploi, adaptée à ces objectifs de résultat.

Les professionnels de l'ACI restent mobilisés et engagés afin d'accompagner nos salariés en parcours d'insertion dans la montée en compétences, en lien avec les éducateurs de prévention spécialisée de l'association Itinéraires, mais aussi en partenariat avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle de nos territoires d'intervention.

Nous travaillons également à enrichir nos partenariats, en vue de proposer à nos salariés en insertion davantage de réponses leur permettant de construire leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des équipes pour le travail réalisé, avec une mention particulière pour Monsieur Jean-Marc HAREMZA, notre encadrant technique parti en cours d'année 2023 pour profiter pleinement de sa retraite.

Tony WARNEYS,
Chef du service Plateau Technique d'Itinéraires

SOMMAIRE

Edito.....	02
01. Présentation du service	
1. L'équipe et ses missions	04
2. Le fonctionnement	03
3. Un accompagnement à 360°.....	07
02. L'activité du Plateau Technique en 2023	
1. Le public accompagné : chiffres clés.....	09
2. La levée des freins.....	10
3. Les chantiers réalisés.....	12
Perspectives 2024.....	14

01. PRÉSENTATION

Le Plateau Technique d'Itinéraires est une entreprise de bâtiment doublement agréée **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)** d'une part et **Atelier Chantiers Insertions (ACI)** par la DDETS¹.
C'est aussi une ACI **Propreté et hygiène des locaux**.



1. L'ÉQUIPE ET SES MISSIONS

Le Plateau Technique d'Itinéraires est une **entreprise de l'économie sociale et solidaire** qui permet aux éducateurs de l'association Itinéraires de proposer, en accord avec la **Mission Locale** et **Pôle Emploi**, une première expérience de travail à des **jeunes de 18 à 25 ans sans qualification ni expérience professionnelle et très éloignés de l'emploi** par les difficultés qu'ils cumulent.

Il accueille également des **jeunes en stage «découverte de métiers»** orientés par les Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (**A.L.S.E.S.**) et le dispositif Mon Avenir J'Y Crois (**MAJ'YC**), créé par Itinéraires pour accompagner les jeunes ayant quitté le milieu scolaire et lever les freins à l'insertion professionnelle.

Le Plateau Technique permet aux éducateurs de l'association d'organiser l'accompagnement éducatif en vue d'une insertion sociale et professionnelle. Il s'agit de ramener un public en risque de marginalisation à une réalité structurante, source de valorisation et de confiance en soi, et de réconcilier ces jeunes avec les apprentissages.

Composition de l'équipe

→ **Tony WARNEYS, chef de service**. Il est le responsable des relations clients et de la maîtrise technique (devis, suivis de chantiers, respect des normes et réglementations). Il encadre les équipes du second œuvre et de l'entretien des locaux.

→ **5 encadrants techniques : Bertrand SIMON, Marian LEZON, Jean-Marc HAREMZA, Pascal BOYER, Olivier FREDERIC**. Professionnels des métiers du bâtiment (maçonnerie, peinture, menuiserie, pose de plaques de plâtre, isolation, électricité, plomberie), ils préparent et organisent les ouvrages, encadrent les jeunes aussi bien sur le plan technique que sur le plan pédagogique.

Chaque encadrant technique dirige une équipe composée en moyenne de 5 salariés en CDDI². Chaque équipe accueille également des mineurs et jeunes majeurs en stage dès que c'est possible, soit issus des collèges d'intervention des ALSÉS, soit des jeunes en formation professionnelle ou en lycée professionnel.

→ **Yvette TISON, chargée de l'accompagnement professionnel**. Elle gère l'instruction des candidatures et la mise en œuvre des contrats, le suivi du parcours et les propositions de formation, les bilans, le conventionnement avec la **DDETS**¹ et le Département, les relations avec Pôle Emploi et les réseaux de partenaires. Pour Itinéraires, elle est membre du conseil d'administration du réseau **Chantier Ecole**.

→ **Kathy LAHAYE, assistante administrative**. Elle assure l'accueil de la clientèle, la gestion des dossiers et des contrats, les états de présence des jeunes, la planification de l'intervention du secteur nettoyage et entretien des locaux.

→ La gestion financière et comptable est assurée par le **service comptabilité d'Itinéraires**.

¹ - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

² - Contrat à Durée Déterminée d'Insertion

2. LE FONCTIONNEMENT

1. Repérage des jeunes

Les publics sont repérés et reçus par les équipes éducatives du **Club de prévention spécialisée d'Itinéraires**. L'orientation est validée lors des rencontres partenariales avec la **Mission Locale de Lille, d'Hellemmes et de Wattignies**.

La mise en œuvre de l'accompagnement est réalisée à partir d'un diagnostic et de l'analyse des besoins par les éducateurs spécialisés. L'ACI s'adresse à un public qui se trouve dans l'incapacité, signifiée et vérifiée, d'intégrer de manière immédiate et durable un dispositif de droit commun.

La demande d'insertion fait l'objet de l'ouverture d'un dossier de candidature. Avant tout dépôt, la pertinence du positionnement est validée par les prescripteurs partenaires (Mission Locale, Pôle Emploi).



2. Recrutement

Les candidatures sont enregistrées sur la **Plateforme de l'Inclusion**.

Les critères de sélection portent sur la volonté du jeune à :

- **Rompre avec l'oisiveté, l'isolement**
- **Rompre avec les pratiques délictueuses et les conduites à risque (addictions, délinquance...)**
- **Travailler les compétences socio-professionnelles**
- **Engager les démarches de levée des freins (santé, mobilité, niveau de formation).**



3. Contractualisation

Les personnes recrutées par le Plateau Technique sont engagées pour une **période de 4 à 6 mois renouvelable en CDDI (contrat à durée déterminée d'insertion)**.

Une note éducative fait état des principaux **objectifs fixés avec le jeune**. Les étapes d'accompagnement sont identifiées lors de la rencontre de contractualisation réunissant le jeune, le référent éducatif du Club de prévention et la chargée d'accompagnement professionnel de l'ACI.

Un **livret de parcours professionnel** rend compte de l'accompagnement socio-professionnel qui est effectué durant le ou les contrats. Ce livret est renseigné tout au long du parcours par les accompagnants. Il est signé par le jeune car il a valeur de contractualisation éducative. Ces informations permettent de capitaliser les acquis professionnels et sont restituées en fin de contrat sous forme d'**attestation de compétences** établie par la chargée d'accompagnement professionnel.

4. Accompagnement tout au long du parcours

Le parcours du jeune dans l'ACI est rythmé par :

- des entretiens individuels, des démarches accompagnées et des visites de chantier par les référents éducatifs ;
- des entretiens individuels jeunes / référents éducatifs / chargée d'accompagnement professionnel et chaque fois que possible le référent Mission Locale (évolution du projet social et professionnel, objectifs atteints, écarts et réajustements) ;
- des temps d'apprentissage et d'évaluation des compétences professionnelles avec l'encadrant technique ;
- des comités de suivi appelés « **Réunion d'Evolution de Parcours** » réunissant encadrement technique, référents éducatifs, chargée d'accompagnement professionnel et le référent IAE (Insertion par l'Activité Economique) de Pôle Emploi est invité.

La démarche d'accompagnement se prolonge régulièrement au-delà de la durée du contrat de travail. La chargée d'accompagnement professionnel reste une personne ressource pour les salariés sortis du dispositif dont la situation professionnelle ou de formation n'est pas concrétisée.



3. UN ACCOMPAGNEMENT À 360°

Le Plateau Technique offre un accompagnement global du parcours des jeunes, à la fois social et professionnel. Ce suivi est articulé autour d'entretiens pour travailler le projet personnel et professionnel.

C'est ce qui permet d'envisager une suite de parcours positive à la fin du contrat vers une formation, une Structure d'Insertion par l'Activité Economique et/ou une entreprise classique.

Un accompagnement socio-éducatif

Même si la première demande du jeune est l'obtention d'un travail, la première réponse apportée est le plus souvent d'un autre ordre. Un certain nombre de démarches préalables (notamment administratives) doivent être réalisées.

Il est toutefois indéniable que l'obtention d'un contrat de travail pour le jeune constitue un réel atout, car elle lui permet d'avancer sur sa situation sociale (santé, logement...) et sur son savoir-être avec les autres (équipe, clients).

L'accompagnement socio-éducatif est réalisé par le référent éducatif et plus largement par l'équipe éducative intervenant dans le quartier où réside le bénéficiaire.

C'est un **travail en complémentarité** à la fois **avec les services internes d'Itinéraires** (équipes éducatives, encadrants techniques, chefs de service et leur direction) et en externe **avec l'ensemble des partenaires** : Centres Sociaux, Mission Locale, Pôle Emploi, organismes de formation, service Garantie Jeunes, bailleurs sociaux, professionnels de santé (centres médico-psychologiques, centres d'addictologie...) et le réseau des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Les difficultés sociales sont repérées et abordées par l'éducateur spécialisé, mais parfois aussi relayées par l'encadrement professionnel. Un travail conséquent de communication est mené auprès des référents éducatifs pour signaler toute difficulté rencontrée lors de la mise en situation de travail : information quotidienne sur les absences justifiées ou non des jeunes, rencontres mensuelles entre encadrement professionnel et encadrement éducatif, etc.

► Les principales actions de l'accompagnement social visent :

- à résoudre des freins à la mobilité ;
- le savoir-être, le rapport à l'autorité, à la sociabilité ;
- la gestion des conflits ;
- la santé et les problèmes d'addictions ;
- les problèmes de logement ;
- les difficultés financières et la gestion de budget ;
- le développement personnel : confiance et estime de soi, hygiène de vie, soutien, écoute, conseil.

Un accompagnement professionnel

L'accompagnement professionnel s'appuie sur des actions :

- d'aide à la définition de projet et orientation ;
- de savoir-être et de développement personnel ;
- d'accompagnement à la mise au travail et d'adaptation au poste de travail ;
- d'évaluation des compétences et aptitudes professionnelles ;
- d'aide à la recherche d'emploi et d'accès aux dispositifs de droit commun : Pôle Emploi, offres de formation, services emploi de la Mission Locale.



Pour la plupart des jeunes, il s'agit d'une première expérience de travail. Elle leur permet de prendre conscience de leurs capacités et du chemin qu'il reste à parcourir, mais aussi des contraintes du monde du travail. Il s'agit de travailler sur les représentations professionnelles, mais aussi à la construction d'un projet professionnel réaliste, c'est-à-dire en lien avec le niveau et les aptitudes d'une part et la réalité du marché du travail d'autre part.

► Travailler les savoir-faire

Les jeunes recrutés n'ont pas, ou très peu, de connaissances techniques à leur entrée en contrat. Le Plateau Technique leur permet de développer leurs compétences par la réalisation de travaux dans les règles de l'art, le respect des délais et la mise en œuvre des techniques professionnelles les plus récentes sur de vrais chantiers auxquels ils prennent part.

Ces activités permettent l'apprentissage de techniques professionnelles de base et le développement de compétences sociales (aptitudes) et professionnelles (technicité). Les situations de travail comportent des exigences de qualité du travail rendu. Par conséquent, les jeunes sont confrontés à ces exigences et sont amenés à y répondre.

Les acquis techniques sont formalisés à l'aide du livret de suivi du jeune et sont reportés sur une attestation de compétences délivrée aux salariés sauf en cas de rupture anticipée de parcours (moins de 6 mois).



► Travailler les savoir-être



Un travail important est mené pour le développement ou l'apprentissage des aptitudes au travail et l'acquisition de repères professionnels (assiduité, ponctualité, respect de la hiérarchie, travail en équipe, respect du client).

La mise en situation professionnelle permet également aux jeunes de faire valoir une image plus positive de leurs capacités. Cela contribue à une meilleure estime de soi et une meilleure reconnaissance par l'autre.

La nature des activités permet aux jeunes de percevoir très rapidement le résultat du travail accompli, ce qui contribue à les valoriser et à ce qu'ils reprennent confiance en eux.

► Mise en situation professionnelle chez un autre employeur

Des activités de mise en situation professionnelle chez un autre employeur sont proposées pour contribuer à valider le projet. Elles font l'objet d'un échange lors de la contractualisation et lors des entretiens individuels d'étapes de parcours.

Les mises en situation professionnelle sont réalisées à la demande des jeunes, en fonction de leurs besoins et de leurs aptitudes. La recherche d'entreprise d'accueil et l'évaluation de la période sont organisées et accompagnées.

Sont mobilisés : le jeune, le référent éducatif et la chargée d'accompagnement professionnel.



► Formation individuelle et collective

Les objectifs de formation sont déterminés dans le cadre des entretiens individuels en fonction des besoins et de la demande des personnes en insertion. Les actions sont proposées à partir d'un travail sur la stabilisation de la situation personnelle, la reprise de confiance en soi et la réconciliation avec les apprentissages (publics en rupture avec la scolarité, décrocheurs...).

Les activités de formation portent sur :

- La définition ou la validation de projet professionnel : orientation vers les ateliers et forums de la **Mission Locale** par domaines professionnels.
- La remise à niveau durant le parcours et sur la demande du jeune, sollicitation des organismes tels que ID Formation, le Groupe SOS pour le Français Langue Etrangère (FLE).
- Les projets professionnels ou les souhaits d'accès à l'emploi par des formations telles que les bases des métiers de la Propreté (AFP2I) : les financements de notre OPCO sont mobilisés.
- Les obligations professionnelles, comme les gestes et postures ou le montage/démontage d'échafaudage. Il s'agit de formations collectives, réalisées le plus souvent en interne et dispensées par les encadrants techniques habilités.

02. L'ACTIVITÉ 2023

1. LE PUBLIC ACCOMPAGNÉ EN 2023

Chiffres clés



59

Contrats à Durée Déterminée
d'Insertion (CDDI)



17

femmes



42

hommes

► Dont :

- 25 personnes de 18 à 20 ans
- 29 personnes de 21 à 26 ans
- 5 personnes de + de 26 ans
- 6 personnes ayant droit et bénéficiaires du RSA¹
- 9 personnes ayant un parcours Aide Sociale à l'Enfance.

- 46 personnes inscrites en Mission Locale avant leur entrée à l'ACI.
- 20 personnes **sans domicile fixe** à leur entrée.
- 8 personnes **sous main de justice** à leur entrée.

- Nombre de stagiaires accueillis : 6
- Durée moyenne de présence dans l'atelier : 4.5 mois
- Taux de sorties dynamiques 28.57 %
- Formations réalisées durant le passage au Plateau Technique :
 - 2 salariés ont bénéficié d'une formation **Apprentissage des métiers de la propreté - module de base et désinfection**
 - 2 salariés ont bénéficié de la formation **Français Langue Etrangère**.
 - 1 salariée a bénéficié de la formation **Sauveteur Secouriste du Travail**

► Origine géographique :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| Lille : 43 | Ronchin : 1 |
| Hellemmes : 3 | Villeneuve d'Ascq : 1 |
| Mons-en-Baroeul : 1 | Lambersart : 1 |
| Wattignies : 5 | Lomme : 1 |
| Loos : 2 | Roubaix : 1 |

► Niveau de qualification ou de formation à l'entrée :

- Niveau VI² : 26
- Niveau V³ et Vbis⁴ : 24
- Niveau IV⁵ : 9

1- Revenu de Solidarité Active
2- Sorties en cours de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire ou abandon en cours de CAP ou BEP.
3- Sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique.
4- Sorties après l'année terminale du premier cycle (3e) et les années intermédiaires du second cycle professionnel court.
5- Sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire avec ou sans le baccalauréat.

2. LA LEVÉE DES FREINS

Logement



20

salariés concernés

L'entrée en contrat de travail par l'obtention du statut de salarié et l'obtention de ressources facilitent l'accès ou le maintien dans le logement.

C'est dans ce sens que les personnes sont accompagnées par l'équipe éducative (élaboration des dossiers, demandes de mutation, plans d'apurement).

En 2023, les aides à la constitution de dossiers de demande d'accès au logement auprès des bailleurs sociaux ont été fréquentes.

Santé / addictions



21

salariés concernés

Les jeunes sont accompagnés dans leurs démarches de couverture sociale (Complémentaire Santé Solidaire) et dans la prise en charge de leurs soins : bilans de santé, soins réguliers...

Concernant les pratiques et conduites addictives, une fois la problématique repérée et avec l'accord du jeune, l'accompagnement individuel est réalisé et un travail d'orientation vers les structures spécialisées est mené pour la mise en place de protocoles de soins.

Mobilité



46

salariés concernés

La question de la mobilité est abordée lors de chaque entretien de contractualisation, d'une part dans le souci de lever ce frein pour un démarrage de l'activité professionnelle dans de bonnes conditions (démarches pour la carte de transport et participation de l'employeur à son financement), d'autre part elle est abordée dans le cadre du projet : souhait de s'engager ou non dans l'obtention du permis B.

Quant à la mobilité nationale ou internationale en lien avec le développement personnel, la citoyenneté et la relation à autrui, un accompagnement est réalisé chaque fois que possible pour favoriser l'inscription des jeunes dans des projets de territoire, de solidarité ou des projets sportifs ou de loisirs.

Situation judiciaire



8

salariés concernés

En fonction des problématiques rencontrées, les personnes sont accompagnées dans leurs démarches d'obtention d'aide ou d'assistance juridique. Elles sont mises en lien avec les professionnels compétents pouvant leur proposer de l'aide dans leurs démarches de demande d'aménagement de peine. L'obtention d'un contrat de travail facilite ces démarches.

Les relations sont régulières avec les référents SPIP¹ lorsque les personnes sont sous mesure.

Par ailleurs, le fait d'être en activité contribue à diminuer voire stopper les conduites à risque et à soutenir la volonté de rupture avec ces comportements délictueux.

Situation familiale



20

salariés concernés

En fonction des situations individuelles, l'activité a permis d'éviter l'expulsion du foyer familial, de restaurer une image positive auprès des parents ou de la cellule familiale pour les parents ayant accédé à un contrat de travail.

Elle a permis a contrario la prise d'autonomie et/ou la distanciation du milieu familial conflictuel ou en souffrance (notamment pour les personnes victimes de violences conjugales).

¹ - Service pénitentiaire d'insertion et probation.



ENTRETIEN

Musa, 23 ans au moment de l'entretien (en 2024)
Salarié en CDDI de septembre 2022 à mars 2024



Quel est ton parcours ?

Je suis arrivé du Soudan en France en 2020, sans parler un mot de français.

J'ai vécu dans un foyer à Lille, qui m'a aidé pour mes papiers.

J'ai commencé par une formation linguistique à Lille avec l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration). Puis j'ai suivi une autre formation avec l'INSTEP (centre de formation continue professionnelle qui lutte contre l'illétrisme et contribue à l'élévation des compétences).

J'ai travaillé 3 mois en intérim dans le nettoyage industriel puis j'ai eu une période de 5 mois sans travail.

Comment as-tu connu Itinéraires ?

J'étais hébergé chez quelqu'un à Lille Sud et pendant que je cherchais du travail, il m'a parlé de l'association et j'ai rencontré Marion (à l'époque éducatrice spécialisée à Lille Sud). Elle a écouté mes besoins, je lui ai dit que j'avais besoin d'un travail et de régulariser mon titre de séjour.

Elle m'a proposé un rendez-vous avec Tony, le responsable du Plateau Technique, et m'a accompagné pour faire le dossier de candidature. J'ai été accepté et j'ai signé un contrat en CDDI.

Quelles missions as-tu réalisées au Plateau Technique ?

J'ai d'abord rejoint l'équipe Peinture avec Pascal (encadrant technique) pendant 1 an. ça m'a beaucoup plu, j'ai vraiment aimé ça. Pascal m'a appris toutes les ficelles du métier.

Puis on m'a proposé d'essayer d'autres métiers. J'ai

appris la maçonnerie pendant 4 mois dans l'équipe de Bertrand, puis j'ai terminé mon contrat dans l'équipe de Richard pour découvrir le carrelage.

Comment s'est passée ton intégration au sein des équipes ?

Très bien, j'ai été super bien accueilli, tout le monde a été bienveillant avec moi. Tony et les encadrants techniques m'ont tous dit que je faisais du bon travail, ça m'a fait plaisir.

J'ai appris beaucoup de choses, les techniques, comment se passent des chantiers, comment s'organise le travail.

Au-delà, des compétences techniques, que t'a apporté cette expérience dans ta vie ?

Quand je suis arrivé, je ne connaissais pas de métier, je parlais mal le français. Grâce à ce travail, j'ai avancé, j'ai progressé, je m'exprime mieux, je me sens plus à l'aise et plus confiant. C'est une chance pour apprendre quelque chose dans la vie et connaître des gens.

Marion m'a aidé à trouver une résidence au Foyer de Jeunes Travailleurs dans le centre de Lille, et maintenant elle m'accompagne pour une demande de logement social.

Comment te projettes-tu aujourd'hui ?

Je vais faire une formation de plaquiste ou de plombier/chauffagiste.

J'ai rendez-vous avec la Mission Locale de Lille. Yvette (la chargée de l'accompagnement professionnel) fait le lien.

Plus tard, j'aimerais devenir chef et avoir ma propre entreprise dans le BTP.

3. LES RÉALISATIONS DE CHANTIERS EN 2023



78

chantiers réalisés

► **40** pour des particuliers.

► **24** pour des organismes à caractère social et des écoles :

- **4** pour le CCAS (Centre communal d'action sociale) d'Hellemmes
- **7** pour l'IRTS (Institut Régional du Travail Social) Hauts-de-France
- **3** pour le CNAM (Conservatoire national des Arts et Métiers)
- **8** pour l'EESTS (Ecole Européenne Supérieure en Travail Social)
- **2** pour l'ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie)

► **14** pour l'association Itinéraires (services Entr'Actes, Spot, Club de prévention et siège).

Le Chef de service de l'ACI prospecte une clientèle diversifiée permettant de réaliser des chantiers ayant une valeur pédagogique pour former les jeunes aux métiers du bâtiment :

- Travaux de rénovation d'appartements ou de maisons (particuliers, bailleurs sociaux, associations)
- Chantiers d'insertion (rénovation de parties communes avec des jeunes du quartier pour des bailleurs sociaux).

Les activités professionnelles développées constituent un support à la mobilisation socio-professionnelle des jeunes en difficulté. Les domaines d'activité et métiers concernés ne sont pas nécessairement en adéquation avec leur projet professionnel ou leurs compétences. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux n'ont ni projet, ni formation à leur entrée dans le dispositif.

Une grande importance est accordée au développement d'activités valorisantes et de réalisations exigeantes en qualité, dont les résultats attendus sont concrets et rapidement observables.

Ainsi, les mises en situation professionnelle permettent aux jeunes d'acquérir des technicités de base (savoir-faire professionnels), des repères professionnels et des aptitudes professionnelles (savoir-être).

Par ailleurs, les chantiers d'insertion sont privilégiés car ils contribuent à apporter une dynamique collective et une dimension d'utilité sociale.

En effet, les chantiers d'insertion ont l'avantage :

- d'apporter une dimension citoyenne à l'intervention des jeunes par la participation à la rénovation ou l'embellissement des sites du quartier, de la ville ;
- de participer à l'amélioration des espaces de vie des habitants ;
- de restaurer une image positive des jeunes auprès des populations.

Les domaines d'activité concernés sont le second-œuvre bâtiment (peinture, menuiserie, maintenance des bâtiments et collectivités) et le domaine de l'entretien / nettoyage.





TÉMOIGNAGE RECU PAR E-MAIL

Je m'appelle Sébastien, j'ai eu la chance de travailler au sein de l'atelier carrelage/mosaïque de votre association il y a 20 ans tout pile. J'ai été engagé à l'époque en tant qu'artiste plasticien en CES mi-temps, ça a été une passerelle pour mon insertion professionnelle.

Mon parcours de vie a eu des débuts pour le moins délicats, et d'échecs en galères, me voici chez vous comme collaborateur entre 2004 et 2005, en plein Lille 2004 Capitale Européenne de la Culture, et le projet était une mosaïque sur le thème Madeleine Caulier.

Ça a été pour moi un début. Le début. Je peux dire que j'ai commencé ma vie professionnelle chez vous sur ce projet. L'année qui a suivi, en Belgique, j'ai passé le concours d'entrée d'une école supérieure d'art réputée en Europe. J'y ai obtenu mon diplôme en 2008 en Arts Visuels et de l'Espace option Bande Dessinée.

Survivant par un emploi de vendeur en décoration sur le côté pour financer mon cursus. C'est mon passage à l'association sur le projet Caulier qui m'a ouvert ces deux portes. De là j'ai pu évoluer et devenir animateur 2D/3D, illustrateur, coloriste, storyboarder jusqu'en 2013. J'ai en tout, passé environ 10 ans dans le secteur artistique.

Je me suis ensuite réorienté pour devenir infirmier. Études, stages, travail pour le financement des études, etc. Un parcours dans la santé de 10 ans. On dit des soins que c'est un art, d'ailleurs les textes légaux en Belgique l'appellent «l'art de soigner» lorsque les infirmiers le pratiquent. Les médecins pratiquent quant à eux «l'art de guérir». L'art est donc une continuité chez moi.

Et puis un jour une dernière opportunité s'est offerte à moi, avec un autre changement de carrière. Et aujourd'hui je suis inspecteur au sein des services opérationnels d'une administration fédérale du Royaume. Je suis au service de la société, et fier. Je compose ma vie professionnelle !

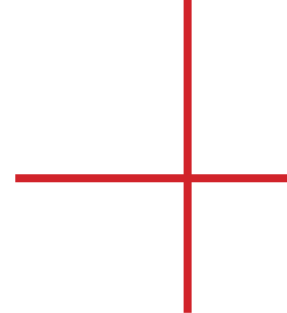
Je suis entré chez vous en 2004, il y a presque 20 ans jour pour jour. J'avais besoin de montrer que je n'étais pas voué à l'échec, que les gens se trompaient sur moi, qu'ils ne voyaient en fait que la surface, ce masque que j'ai dû emprunter afin de faire face aux difficultés de la vie. Lorsque la vie privée est un enfer, et qu'on perd pied tant à l'école qu'au travail, et qu'on n'a pas de réelles perspectives d'avenir, la frustration et la colère nous habitent. J'ai eu cette chance de croire encore à la justice sociétale et sociale. D'autres que moi, dans les cités, ont depuis longtemps abandonné cette foi, Mon parcours est passé d'un parcours d'échecs à un parcours de recherches et de réussites, d'objectifs et de solutions, de courage et de ténacité. Et le changement de voie s'est fait via votre association, au contact d'une équipe éclectique et hors standards.

Merci de m'avoir donné cette chance. J'espère de tout cœur que tous les jeunes en difficulté passant par votre association pourront avoir un jour ce recul et se dire que c'était un tremplin vers une nouvelle vie, une belle vie. Ce pour quoi vous travaillez au quotidien...

Bien à vous, et merci,

Sébastien

PERSPECTIVES 2024



Le travail réalisé en début d'année et notre détermination ont permis de relancer l'activité, notamment au moyen de la conclusion de nouveaux partenariats avec **l'ALEFPA**. (Association Laïque pour l'Éducation la Formation la Prévention et l'Autonomie)

Nous souhaitons les consolider en 2024.

Nous prévoyons également d'améliorer notre contribution à la qualification des parcours.
En conséquence, nous insisterons sur la nécessité de compléter l'activité professionnelle des jeunes accompagnés par les formations complémentaires, la participation aux forums emploi et formations mais aussi par des périodes d'immersion dès le démarrage du parcours.

Ces actions seront intégrées au temps de travail des salariés en insertion.

Le recrutement d'un encadrant technique en maçonnerie en 2024 nous permettra de rétablir notre capacité d'accueil et de diversifier notre offre d'insertion.

Acteur lillois de lien et
d'innovation sociale



Acteur lillois de lien et
d'innovation sociale



Prévention du décrochage scolaire et social

Proposer une solution
à chaque jeune en
situation de décrochage

Présence dans les quartiers

Tisser du lien social
avec les jeunes et leur
famille dans leur quartier

Insertion professionnelle

Favoriser les conditions
d'une insertion
professionnelle durable

Réduction des risques

Accompagner les
travailleur·se·s du sexe
et les usager·ère·s de
drogues

Prévention de la radicalisation

Soutenir et accompagner
les familles et les jeunes

Contact Plateau Technique :

Tél : 03 20 52 17 59

plateautechnique@itineraires.asso.fr

Siège d'Itinéraires :

8 rue du Bas Jardin, 59000 Lille

Tél : 03 20 52 11 00

contact@itineraires.asso.fr

www.itineraires.asso.fr



Imprimé sur papier 100% recyclé